
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET
N°2023/033
FINANCES LOCALES (7.1)
Budget Principal de la
Commune d'Hazebrouck
Compte administratif 2022



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND,
M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SAUZEAU	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme NUNS
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

M. DEBAECKER, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que Monsieur Grimber a été désigné par l'assemblée pour présider la séance lors du vote du compte administratif ;

Considérant que M. Valentin Belleval, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Grimber ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2022 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2022 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant les différentes décisions modificatives 2022 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Trésorier Municipal et son approbation par le Conseil Municipal ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2023 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :
Sous la Présidence de M. Philippe GRIMBER
(Monsieur le Maire ayant quitté la séance)

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal Ville et d'acter les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 538 016,53 €		543 877,80 €		6 081 894,33 €
Opérations de l'exercice	27 991 948,75 €	27 678 308,51 €	2 979 215,80 €	6 817 567,36 €		3 524 711,32 €
TOTAUX	27 991 948,75 €	33 216 325,04 €	2 979 215,80 €	7 361 445,16 €		
Résultat de clôture		5 224 376,29 €		4 382 229,36 €		9 606 605,65 €

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser comme suit :

- en dépenses d'investissement : **3 762 012,86 €**
- en recettes d'investissement : **511 085,36 €**

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOpte à L'UNANIMITÉ
(32 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
 Vice-Président du Conseil
 Départemental du Nord,
 Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,
 Adrian MEIRLAND